



QUESTERRE

**COMITÉ DE SUIVI N° 6
(Drummond - Pierre-De Saurel)**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ANNUELLE
DU 27 NOVEMBRE 2023**

30 novembre 2023

Table des matières

Renseignements généraux	2
Sommaire des discussions	3
Présentation	4
1. Rappel – Questerre	4
2. Rèlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i>	4
3. Rappel – Territoire couvert par le comité	4
4. Entretien et surveillance	4
5. Mesures de sécurité	4
6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG972	5
7. Activités du comité de suivi	6
8. Contact	7
Fin de la rencontre	8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date : 27 novembre 2023	Durée : 16 minutes
Lieu : Rencontre virtuelle (<i>Microsoft Teams</i>)	
Personnes présentes <i>Membres du comité</i> ■ M^{me} Kathleen Beauchesne, directrice générale – Centre d'aide aux entreprises (CAE) de Drummond ■ M^{me} Andrélyne Dufour, coordonnatrice à l'aménagement du territoire – MRC de Pierre-De Saurel ■ M. François Thomas, directeur, Aménagement du territoire et développement régional - Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie <i>Représentants de Questerre</i> ■ M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) ■ M. Ken Phillips, responsable de la surveillance ■ M. Rick Tityk, vice-président – Terre <i>Pilote groupe-conseil</i> ■ M^{me} Manal Errougui Personnes absentes ■ M. David Bernard, directeur du bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ■ M. Vincent Grandmont, conseiller municipal – municipalité de village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	
Ordre du jour de la rencontre 1. Rappel – Présentation de Questerre 2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i> 3. Rappel – Territoire couvert par le comité 4. Entretien et surveillance 5. Mesures de sécurité 6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG972 7. Activités du comité 8. Contact Fin de la rencontre	

SOMMAIRE DES DISCUSSIONS

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux membres du comité, tout en rappelant que Questerre a l'obligation légale de rencontrer les membres du comité de suivi une fois par année et qu'elle s'en fait même un devoir, car elle souhaite échanger avec eux. Il indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de travail sur la licence au cours de l'année.

Après avoir souligné la présence des représentants de Questerre et de la firme Pilote groupe-conseil qui s'est vu confier de nouveau le mandat de superviser la logistique de la rencontre, il demande aux membres du comité qui participent à la rencontre de se présenter.

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres présents et aborde les points à l'ordre du jour de la rencontre.

Présentation

1. Rappel - Questerre

- Description de l'entreprise
 - Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui cherche à développer des projets carboneutres.
 - Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.
- Mission
 - Grâce aux nouvelles technologies propres et à l'innovation pour produire et utiliser l'énergie de manière responsable, Questerre souhaite soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement naturel.
- Vision
 - Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
 - Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.
- Questerre travaille avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) [anciennement le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)] sur le développement de projets mutuellement bénéfiques, notamment la séquestration de CO₂ et la production d'hydrogène à partir de gaz naturel.
- Un projet pilote pourrait être mis en œuvre sur les sites de l'entreprise, sous réserve de la suite de l'évaluation de faisabilité et l'acceptation du MRNF.

2. Règlements du Québec et modifications à la *Loi sur les hydrocarbures*

Après avoir rappelé l'article 28 de la *Loi sur les hydrocarbures* selon lequel « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration », M. Boudeweel-Lefebvre souligne que Questerre souhaite informer les membres du comité sur les travaux réalisés durant l'année et répondre à leurs interrogations ainsi qu'à leurs préoccupations.

3. Rappel - Territoire couvert par le comité

- Comité Drummond – Pierre-De Saurel → Licences d'exploration
 - 2005PG795 (207,88 km²)
 - 2005PG796 (223,90 km²)
 - 2008PG972 (232,15 km²)
 - 2008PG976 (234,87 km²)
- Superficie totale → 898,80 km²
- Questerre possède et assure entièrement la maintenance des puits rattachés aux licences d'exploration couvertes par le comité de suivi.
- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (c.-à-d. la seule compagnie pouvant entreprendre des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré un (1) puits sur la licence 2008PG972 (Saint-David).

4. Entretien et surveillance

- Surveillance hebdomadaire du puits sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouve le puits. Pour ce faire, l'entreprise utilise un tracteur et une débroussailleuse et n'emploie aucun produit chimique.
- Le rapport d'inspection annuel de 2022 a été déposé sur le site web (section dédiée aux membres du comité). En janvier 2024, l'entreprise y ajoutera les nouveaux rapports d'inspection et avisera les membres du comité par courriel.
- Le gouvernement du Québec a foré quelques puits hydrogéographiques sur le site à des fins de contrôle des eaux souterraines. Questerre a supervisé les travaux effectués par le gouvernement et ses mandataires, dont TechnoRem. Elle a dû aussi effectuer des interventions sur plusieurs licences, afin de maintenir le site en bon état (p. ex. nettoyage du terrain, réparation d'ornières causées par les camions).

5. Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et du puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour du puits et blocs de béton.
- Vannes de la tête du puits enchaînées et cadenassées.
- Questerre a fourni au MRNF un dépôt de garantie approuvé pour son puits, et ce, conformément aux exigences du ministère.
- Jusqu'à nouvel ordre, le puits est suspendu et fermé temporairement avec l'approbation du MRNF.

6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG972

- 2008 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie initiale de 20 000 m²; matelas de chêne déposés sur le sol de l'aire de travail).
- 2008 → Forage du puits A259 (puits vertical).
- 2009 → Complétion et évaluation.
- 2009 → Remise en état de 99,5 % de la superficie initiale du site.
- 2019 → Élimination de la pression détectée à la tête du puits A259 dans le cadre du programme d'inspection.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire du puits jusqu'à nouvel ordre.

7. Activités du comité de suivi

- Comité mis en place par Questerre en 2019, année de la première rencontre annuelle.
- Production de comptes rendus des rencontres et de rapports annuels en 2019, 2020, 2021 et 2022.
- Ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié (<https://comite-suivi-questerre.ca>).
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section du site web réservée aux membres du comité.

Possibilité de redevances à certains propriétaires

- M. Boudeweel-Lefebvre soulève la possibilité de redevances et mentionne qu'après vérification auprès du service juridique, il appert que des propriétaires terriens établis depuis très longtemps (*legacy ownership*) et de façon ininterrompue (par exemple, sous le régime français ou autre) pourraient avoir accès à une partie du droit du sous-sol et être éligibles à une redevance de 3 %. Questerre va continuer à évaluer la situation, à tenter d'identifier les personnes concernées et à les cartographier, puis va informer les membres du comité des résultats de ses démarches.

8. Contact

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Pilote groupe-conseil (PGC) assure aussi le lien entre le comité et la direction de l'entreprise entre les rencontres des comités de suivi. Les membres du comité qui souhaitent obtenir des précisions ou formuler des questions ou des demandes peuvent donc communiquer sans hésiter avec l'équipe de PGC à info@piloteconseil.com.

Question / Commentaire

- **M. François Thomas** réitère sa demande d'avoir en main une carte sur laquelle sont superposées clairement les limites des claims et celles des municipalités, car ces limites ne coïncident pas nécessairement. Il précise que cette information faciliterait son travail et les rapports qu'il doit faire.

M. David Boudeweel-Lefebvre confirme, après consultation auprès de M. Rick Tityk, que cette information pourra effectivement lui être transmise.

Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les personnes présentes de leur participation et la rencontre prend fin.